

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **15 novembre 2010**

Décision n° **B-2010-1900**

commune (s) : Lyon 9° - Lyon 4°

objet : Pont Schuman - Coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) - Phases de conception et réalisation pour la construction du pont Schuman - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction des grands projets

**Rapporteur** : Monsieur Da Passano

**Président** : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 8 novembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 16 novembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Passi.

Absents non excusés : MM. Bret, Reppelin, Daclin, Arrue, Mme Dognin-Sauze, MM. Bouju, Vesco, Julien-Laferrière, Imbert A., Lebuhotel.

**Bureau du 15 novembre 2010**

**Décision n° B-2010-1900**

commune (s) : Lyon 9° - Lyon 4°

objet : **Pont Schuman - Coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) - Phases de conception et réalisation pour la construction du pont Schuman - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction des grands projets

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 4 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier concerne le marché de Coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) pour la conception et la réalisation du Pont Schuman à Lyon 9° et 4°, dont la consultation a été lancée par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39 et 40 du code des marchés publics.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, après examen des offres sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 22 octobre 2010, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Presents, pour un montant de 57 630 € HT, soit 68 925,48 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché de Coordination sécurité et protection de la Santé (CSPS) pour la conception et la réalisation du Pont Schuman à Lyon 9° et 4° et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Presents, pour un montant de 57 630 € HT, soit 68 925,48 € TTC.

**2° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 0934 pour la somme de 13 400 000 € TTC en dépenses.

**3° - La dépense** correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 et suivants - compte 203 100 - fonction 824 - opération n° 0934.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 16 novembre 2010.**